

A l'instar du député de Saint-Jean-Ouest, je souhaite moi aussi que le gouvernement réussisse à embaucher du personnel fiscal efficace et compétent et j'espère que le ou les ministres chargés du ministère finiront par se convaincre que le principe du crédit d'impôt est un des meilleurs moyens d'assurer l'équité de la politique fiscale.

Cependant le bill que nous étudions aujourd'hui ne traite pas de politique fiscale en général, mais plutôt d'ententes intervenues entre le Canada et différents pays en vue d'éviter la double imposition. Si nous avons bien compris de quelle façon ces ententes visent les pays énumérés dans le projet de loi, nous sommes disposés à lui accorder notre appui.

Je voudrais toutefois, non seulement au nom de mes électeurs de Winnipeg-Nord-Centre, mais aussi de tout l'électorat canadien, dire combien il est regrettable que nous ayons tant tardé à conclure des ententes avec certains pays. Je vise en particulier l'entente entre le Canada et l'Allemagne de l'Ouest, car je sais que cela touche beaucoup de nos concitoyens. Le député de Saint-Jean-Ouest prétend que le ministère en étudie certaines depuis très longtemps. J'ai déjà correspondu avec lui quand il était ministre des Finances, au sujet de la convention fiscale avec l'Allemagne de l'Ouest. J'en ai fait autant avec l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien) quand il détenait lui-même ce portefeuille, et avec M. Don Macdonald et M. John Turner. Ainsi, le problème traîne depuis très longtemps. A un moment donné, nous avons réussi à inclure dans un de ces bills omnibus, comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, une convention entre le Canada et l'Allemagne de l'Ouest, mais quand nous en avons abordé l'étude, le gouvernement a déclaré qu'il fallait modifier le bill et supprimer la convention conclue avec l'Allemagne de l'Ouest. Chaque fois qu'il est difficile de conclure une entente entre deux pays, chacun de ces deux pays en rejette la responsabilité sur l'autre.

Les Canadiens qui sont touchés—et, en passant, la plupart d'entre eux sont des retraités—affirment que d'après leurs amis en Allemagne de l'Ouest, le Canada se ferait tirer l'oreille. Mais d'après les lettres que j'ai reçues du député de Saint-Jean-Ouest et d'autres ministres, l'année dernière, il faudrait en imputer la faute au gouvernement allemand, qui retarde les choses. Si l'on ajoute au retard concernant les conventions fiscales entre notre pays et l'Allemagne, la confusion qui règne au sujet des accords réciproques en matière de pensions, conclus il y a quelques années entre ces deux pays, on constate que bon nombre des personnes visées se retrouvent dans une position très précaire. J'ai à l'esprit le nom de certains électeurs qui m'ont écrit à ce sujet à maintes reprises au fil des années et qui, entre-temps, sont décédés. Eh bien, le problème ne les concerne plus, mais il est dommage que les gens aient à attendre aussi longtemps avant que de pareils problèmes ne soient réglés.

J'espère que le ministre ne cédera pas à la tentation de rejeter la responsabilité sur l'autre pays, contrairement au député de Saint-Jean-Ouest, quand celui-ci était lui-même ministre des Finances, et aux autres ministres qui l'ont précédé. Je comprends bien qu'il faut être deux pour se mettre d'accord, mais si nous croyons en la justice de ces accords fiscaux entre les pays, nous devons nous efforcer sérieusement de nous entendre avec les autorités d'Allemagne de l'Ouest

Conventions fiscales—Loi

afin de conclure cet accord avec elles. J'exhorte le gouvernement à le faire au nom des Canadiens d'origine allemande, des Canadiens qui vivaient avant en Allemagne et dont un bon nombre s'inquiètent de voir qu'il faut si longtemps, d'une part pour parvenir à un accord réciproque sur les pensions et, d'autre part, pour parvenir à un accord fiscal qui permettra de régler la situation.

Le problème se pose peut-être également pour d'autres pays. J'ai entendu des plaintes au sujet de la situation entre le Canada et l'Italie, mais je constate que l'Italie est incluse dans le bill à l'étude. D'autres pays n'ont peut-être pas été mentionnés, et si j'ai cité l'Allemagne de l'Ouest en particulier c'est seulement parce que je reçois beaucoup de correspondance au sujet de ce pays.

Voilà quelles sont mes opinions au sujet de ce bill. Elles visent deux aspects de la question. D'une part, je voudrais voir la politique d'imposition soit améliorée et surtout que l'on utilise davantage le principe du crédit d'impôt; d'autre part, je voudrais que le Canada parvienne finalement à un accord avec l'Allemagne et le sanctionne par une loi. Lorsque le ministre prendra la parole pour conclure ce débat, j'espère qu'il pourra nous donner quelques espoirs à cet égard.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, puisque je prends la parole pour dire un peu ce que je pense du bill S-2, je voudrais préciser encore une fois que je déplore vivement une mesure comme celle-ci, qui pourra ultérieurement subir divers changements sur décret du conseil. Même si la Chambre peut voter pour rejeter ces modifications, cela enlève quand même dans une large mesure aux Canadiens le droit d'étudier une loi, par l'intermédiaire de leurs députés, puisque nous devons nous contenter de ratifier une mesure déjà mise en place par le gouvernement ou de la rejeter par un vote négatif.

J'ai déjà soulevé cette question, mais je désire signaler à nouveau aux députés qu'on nous présente encore une fois un bill comportant cette clause déplorable. Je crois qu'en comité nous devrions nous demander sérieusement si elle est vraiment nécessaire. Néanmoins, je dirais surtout à propos de cette loi qu'à mon avis ce n'est plus le temps de se montrer naïf. Je sais que cela tombe sous le sens. Mon ami à ma gauche vient de dire qu'il ne voyait aucune objection à cette mesure—que c'est une simple formalité, mais à mon avis ce n'est plus le temps de se montrer naïf. En fait, on nous demande en quelque sorte de l'entériner automatiquement et de passer à autre chose. Nous vivons dans un monde où les paradis fiscaux sont devenus monnaie courante. Ces traités sur la double imposition facilitent en réalité ce genre d'évasion fiscale. Il me semble qu'il faudrait faire preuve de moins de naïveté et se rendre compte que, puisque le monde entier se dirige dans cette voie, nous devrions nous-mêmes apprendre quelques-uns de ces trucs fiscaux. Le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) a dit que nous allons conclure 33 traités. Puisque d'autres pays nous demandent de ratifier ces traités fiscaux, je crois que le temps est venu pour nous de nous demander pourquoi ils y tiennent tellement. Dans quelle mesure ces pays créent à l'intérieur de leurs frontières des paradis fiscaux dont les Canadiens ne profitent aucunement?